

Projet d'appel aux structures Synthèse

Introduction

En raison du manque de reconnaissance de compétences des orthophonistes et de l'impact insuffisant des diverses mobilisations menées conjointement par les étudiants et les professionnels depuis de nombreuses années, la FNEO lance, en 2019, un **Projet d'Appel aux Structures (PAS)**. Son objectif est de récolter des données concrètes concernant les postes d'orthophonistes au sein des structures médico-sociales et sanitaires.

Entre février 2019 et janvier 2020, le réseau de la FNEO a listé et contacté les structures de toutes les régions de France métropolitaine. L'objectif de ce projet était d'interroger les structures accueillant un public pouvant nécessiter d'une prise en soin orthophonique. Les appels ont été effectués par des étudiants en orthophonie. Lors de chaque appel, des questions étaient posées aux structures dans le but de répertorier les postes occupés et les postes vacants.

3341 structures sanitaires et médico-sociales de France métropolitaine ont répondu à l'enquête.

Résultats

Selon notre enquête, chaque structure finance en moyenne **0,79 poste** d'orthophoniste. 1378 structures sur les 3341 interrogées affirment avoir le financement prévu pour au moins un poste d'orthophoniste.

Parmi ces 1378 établissements, 1077 emploient au moins un orthophoniste salarié, ce qui représente **32,24%** de la totalité des structures contactées lors de cette enquête.

Parmi les structures ayant répondu à la question "Depuis combien de temps le poste est-il vacant ?", **16,4%** déclarent que le poste est vacant depuis moins d'un an, **54,5%** estiment la vacance du poste entre 1 et 5 ans et enfin **29,1%** à plus de 5 ans.

CONTACTS

Emma BRETON

Présidente

presidente.fneo@gmail.com

06.99.63.01.11

Juliette HULINE

VP Perspectives professionnelles

Perspectivespro.fneo@gmail.com

07.63.64.01.11

D'après les résultats de l'enquête, **26,6%** des structures affirment avoir signé au minimum une convention avec des orthophonistes exerçant en libéral

Analyse

On constate que les établissements n'ont **pas ou que peu de postes d'orthophoniste**. Or, selon nos interlocuteurs lors de la passation de notre questionnaire, la majeure partie de ces structures accueillent une patientèle qui nécessite une prise en soin orthophonique.

Le territoire français manque d'orthophonistes. Bon **nombre de postes restent vacants** ou sont **morcelés**. Le budget alloué à ces derniers n'étant pas utilisé après plusieurs années de vacance, il est fréquent qu'il soit redistribué pour financer un poste d'une autre profession, expliquant la disparition de postes d'orthophonistes au sein de certaines structures.

Le milieu du salariat est d'autant plus marqué par cette pénurie que les orthophonistes y sont rémunérés suivant les grilles des professions à **bac+3**. Les structures trouvent donc difficilement des orthophonistes car les postes de salariés sont peu attractifs par le salaire.

Par conséquent, afin d'assurer une prise en soin la plus complète possible pour leurs patients, certaines structures tentent de **signer des conventions** avec des orthophonistes libéraux.

Conclusion

Le PAS a permis de dégager des tendances chiffrées concernant les postes d'orthophonistes au sein des structures. D'après les témoignages des structures contactées, les orthophonistes n'exercent pas en structure ou ne restent pas longtemps en poste malgré de nombreux moyens mis en place pour recruter.

La désertification des structures par les orthophonistes est **lourde de conséquences** :

- Les patients ne bénéficient pas d'une **prise en soin optimale**. Certains ne sont pas pris en charge précocement et de manière intensive, ce qui est pourtant nécessaire pour une rééducation efficace.
- Faute de trouver des maîtres de stage, **les étudiants n'ont pas la possibilité de découvrir les pathologies spécifiques** et leur prise en soin pluridisciplinaire en structure. Ce qui est d'autant plus dommageable que c'est durant ces stages que les étudiants peuvent développer l'envie de travailler en structure.

CONTACTS

Emma BRETON

Présidente

presidente.fneo@gmail.com

06.99.63.01.11

Juliette HULINE

VP Perspectives professionnelles

Perspectivespro.fneo@gmail.com

07.63.64.01.11

- Enfin, les **cabinets libéraux sont surchargés**. Les orthophonistes libéraux doivent établir des priorités dans leurs prises en soin, **au détriment de la santé des patients**.

La campagne de sensibilisation de la FNEO "OrthophoniST'OPITAL", réalisée en juin 2020, a permis de mettre en mots la souffrance des professionnels exerçant en tant que salariés. Aussi, les orthophonistes interrogés sont tous d'accord sur un point : malgré une rémunération peu attrayante, le travail pluridisciplinaire en structure est passionnant.

Ce que la FNEO demande :

La création d'un corps des orthophonistes et une revalorisation sous forme de grille salariale propre aux orthophonistes avec un grade spécifique correspondant à un bac +5 dans les secteurs hospitalier et médico-social.

Un bornage indiciaire qui prenne en compte le niveau de diplôme et qui permettrait de fidéliser les professionnels sur les postes salariés.

Un reclassement des orthophonistes exerçant dans la fonction publique territoriale en catégorie A.

Une augmentation significative et durable du numerus clausus d'entrée dans la formation d'orthophoniste et une aide financière adaptée aux besoins des universités.

FNEO
FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN ORTHOPHONIE

CONTACTS

Emma BRETON

Présidente

presidente.fneo@gmail.com

06.99.63.01.11

Juliette HULINE

VP Perspectives professionnelles

Perspectivespro.fneo@gmail.com

07.63.64.01.11